

BILAN SANS ORDONNANCE

Un diagnostic précoce permet une meilleure prise en charge.



36 €



LISTE DES PARAMÈTRES ANALYSÉS :

- AMH



A n'importe quel moment
du cycle menstruel



Prise de sang

Les examens biologiques proposés permettent de dépister certains facteurs à prendre en compte en cas de projet parental à venir.

Ils sont complémentaires mais ne se substituent pas aux autres examens qui peuvent éventuellement être demandés par votre médecin.

Certaines anomalies biologiques pouvant altérer les chances de grossesses ne sont pas dépistées dans ce panel, notamment les examens de génétique.

Certaines causes d'infertilité ne peuvent pas être vues au bilan biologique et nécessitent des examens d'imagerie médicale voire une exploration chirurgicale (exemples : endométriose, obstruction tubaire, anomalies de la cavité utérine...)

En cas de projet parental avéré, nous vous recommandons de consulter sans attendre votre médecin si :

- Une grossesse n'est pas survenue après une année d'essai de conception, ou après 6 mois si vous êtes âgée de plus de 35 ans.
- En cas d'antécédents de fausses couches.
- Si vous présentez des antécédents personnels gynécologiques spécifiques (médicaux ou chirurgicaux).
- Si vous présentez des anomalies du cycle menstruel (cycle court, irrégulier, allongé ou absence de cycle).
- Si votre conjoint (couple hétérosexuel) présente des antécédents urologiques ou des anomalies du spermogramme.
- Si vous présentez des douleurs importantes pendant les règles ou les rapports.



*Évaluation du dosage sérique de l'AMH (HAS) / SFE Paris (2020) /
Infertilité : prise en charge globale et thérapeutique (CNGOF)*